

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat
Titre : Pour l'introduction d'une cryptomonnaie lausannoise
Initiant : Patrizia Mori

En 2022, la Ville de Lugano a lancé le LVGA, une cryptomonnaie stable, indexée sur le franc suisse, permettant de dynamiser l'économie locale, réduire les coûts de transaction et positionner la ville comme pionnière en matière de finances décentralisées. A Lausanne, berceau de l'innovation et capitale olympique, une telle initiative renforcerait l'attractivité des entreprises, tout en offrant aux citoyens et commerçants un moyen de paiement moderne, sécurisé et indépendant des banques traditionnelles.

Au vu des difficultés rencontrées par les commerçants ces dernières années, une telle devise serait une option dynamique afin de revitaliser une ville laissée à l'abandon. Une cryptomonnaie dite *stablecoin* limiterait notre dépendance aux systèmes de paiement tels que Visa ou Mastercard et les transactions en *blockchain* seraient également moins chères, plus rapides et indépendantes. La monnaie digitale pourrait être créée en partenariat avec des acteurs locaux.

Le système pourrait inclure un mécanisme de rétribution des achats locaux, créant ainsi une dynamique vertueuse pour le commerce de proximité. Cette initiative positionnerait Lausanne comme leader romand dans le domaine des technologies *blockchain*. Un système de *cashback* pour les achats locaux stimulerait le commerce de proximité, en rendant l'argent aux PME au lieu des multinationales. Cette devise serait un outil concret pour moderniser notre économie, soutenir nos PME et affirmer Lausanne comme ville pionnière sur le plan technologique. Compte tenu de la rapidité avec laquelle ces instruments se développent à l'échelle mondiale, il serait opportun de mener sans attendre une analyse de ce projet.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :

Mener une étude de faisabilité en partenariat avec des acteurs locaux afin d'introduire une nouvelle monnaie digitale lausannoise. Il conviendra en particulier de s'assurer que le projet s'inscrive dans un cadre légal robuste, conforme aux exigences de la FINMA, garantissant stabilité et sécurité pour les utilisateurs.

Mener, sur la base de l'étude susmentionnée, un projet pilote en collaboration avec les commerçants et leurs associations ainsi que les institutions publiques et parapubliques ouvertes au grand public, appuyé par une communication appropriée.

Lausanne, le 19 août 2025

Signataires :
Patrizia Mori

Conseil communal de Lausanne

*l'initiant propose au Conseil de renvoyer ce postulat :
directement à la Municipalité pour étude et rapport préavis*